

Compte-rendu de la 15^{ème} réunion du GT IBMA 16 et 17 mai 2017, Montpellier

1 – Contexte national et réflexions sur l'évolution du GT IBMA

- **Rappel sur les récentes évolutions des contextes européen et national (règlement européen, stratégie nationale)**

Par François Delaquaize (MTES), présentation téléchargeable [ici](#)

Le règlement européen (n°1143/2014) relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes fournit un cadre d'action pour prévenir, réduire et atténuer les incidences négatives des EEE. Il présente trois types d'interventions : la prévention, l'alerte précoce et la réaction rapide, et la gestion des espèces préoccupantes déjà installées (mesures visant à réduire autant que possible les dommages). Selon le règlement d'exécution UE 2016/1141 du 13 juillet 2016, 37 espèces préoccupantes au niveau européen sont déjà listées. Cette liste sera complétée régulièrement. Le vote d'un premier complément est prévu en juin, avec 12 espèces de flore et 3 espèces de faune. Deux autres compléments sont programmés fin 2017 et fin 2018 (liste des espèces disponibles [ici](#)).



Un point sur la réglementation au niveau national a été présenté (arrêtés interministériels L411-5 CE et L411-6 CE en particulier) et les procédures de la gestion des EEE expliquées.

La stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes a ensuite été présentée. Parmi les actions prioritaires, se trouvent la mise en place d'un système de surveillance, une analyse des voies d'introduction des EEE, une réflexion sur la création de fonds d'urgence pour des interventions rapides, ainsi que la création d'un centre national de ressources et la mise en place d'actions de communication.

Les questions des membres du groupe ont ensuite porté sur l'application des réglementations à l'outre-mer et l'harmonisation de la réglementation et des compétences entre les agents de terrain (AFB, ONCFS, services vétérinaires, DDT, etc.). Des précisions ont été apportées sur les modalités de proposition de nouvelles espèces dans la liste des espèces préoccupantes au niveau européen. En lien avec la stratégie nationale, le GT IBMA pourra proposer des espèces émergentes qui pourront faire l'objet d'analyses de risques, pour ensuite être soumises à inscription sur la liste de l'UE. Les membres ont soulevé les difficultés d'application de cette réglementation sur le terrain, notamment pour démontrer la responsabilité d'introduction et rappelé l'importance des contrôles et de la sensibilisation des détenteurs de faune sauvage captive. Des questionnements ont été émis sur les délais de prise en compte entre la détection d'une espèce et sa notification à la Commission, et sur les retours nécessaires vers les acteurs de terrain, qu'il y ait intervention de gestion ou pas.

- **Vers un Centre national de ressources sur les EEE**

1- Présentation des actions de l'AFB relatives aux EEE

Par Gaëlle DeRonzier et Nicolas Poulet (AFB), présentation téléchargeable [ici](#)

Une présentation de la constitution de l'AFB, de ses missions principales et de son organisation a été réalisée. Sur la thématique des espèces exotiques envahissantes, une feuille de route est en cours de préparation, dont la coordination est assurée par Nicolas Poulet.

L'une des missions de la direction appui aux politiques publiques (DAPP) a été présentée. Il s'agit de la coordination de dispositifs de production et de collecte de données d'observation des milieux et des services, permettant de répondre à l'objectif n°2 de la stratégie nationale, c'est-à-dire la surveillance des EEE. Un système national de surveillance est en cours de mise en place afin de suivre les espèces déjà présentes et de détecter précocement les espèces émergentes. Deux stages sont en cours, visant à analyser les systèmes de surveillance mis en place dans les pays européens voisins, à proposer des cartes de risque d'établissement par espèce et des protocoles de remontée des observations.

Un point a également été réalisé sur les missions de la DREC (direction recherche, expertise et développement des compétences) : la création et l'animation d'un centre national de ressources et d'un réseau d'acteurs, l'organisation de formations et l'appui à la R&D.

Concernant le système de surveillance, les membres ont fait remarquer qu'il est important de mobiliser l'ensemble des « forces vives » présentes sur le terrain, qui incluent également les naturalistes, les chasseurs, les agriculteurs, etc., sans oublier les milieux urbains (notamment les acteurs des jardins, espaces végétalisés et infrastructures - JEV). L'intégration des démarches locales déjà existantes a été demandée et l'importance des démarches ascendantes et descendantes rappelée. Il a été précisé que l'organisation des acteurs à l'échelle locale pourrait sans doute être réalisée à l'échelle régionale, mais que la gouvernance de ce système de surveillance restait à organiser à tous les niveaux. Des questions ont également été posées sur les modalités de récupération des informations issues des bases naturalistes.

2- Présentation des centres nationaux de ressources

Par Aurélien Daloz (AFB), présentation téléchargeable [ici](#)

Destiné aux acteurs professionnels et gestionnaires de la biodiversité (services d'Etat, collectivités, associations, bureaux d'étude, etc.), un centre de ressources anime un réseau d'acteurs (évaluation des besoins, structuration des échanges, coordination, etc.), permet un accompagnement technique (conseil, formation, etc.), produit et met à disposition des ressources (informations, méthodes et outils scientifiques et techniques, retours d'expériences, etc.) pour la mise en œuvre des politiques publiques sur la biodiversité. Un centre de ressources repose sur une organisation mutlipartenariale et collaborative. Des centres de ressources existent déjà sur 8 thématiques : Trame verte et bleue, Natura 2000, génie écologique, rivières, zones humides, outre-mer, milieux marins et littoraux et aires d'alimentation de captage.

3- Implications pour le GT IBMA

Par Emmanuelle Sarat (UICN France), présentation téléchargeable [ici](#)

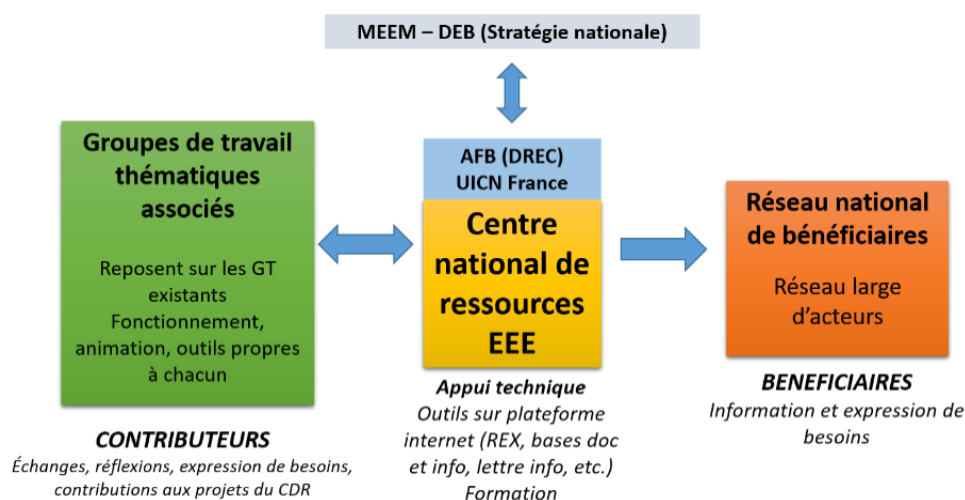
Depuis 2009, le GT IBMA apporte un appui aux gestionnaires et décideurs en synthétisant et rendant accessible les connaissances acquises sur la gestion des EEE. Composé aujourd'hui de 60 membres, il permet l'échange entre une grande diversité d'acteurs (gestionnaires d'espaces naturels, chercheurs, associations, services de l'Etat, etc.). Il dispose de nombreux outils de partage d'information (site internet, lettre d'information, retours d'expériences, base d'informations), et intervient lors de formations et de conférences.

Sa constitution, ses objectifs et l'ensemble des activités mises en œuvre le rapprochent aujourd'hui d'un centre national de ressources. Il a donc été proposé que le GT IBMA serve de « colonne vertébrale » au futur centre national de ressources sur les espèces exotiques envahissantes, qui sera piloté par l'AFB et animé par l'UICN France. Répondant à la mise en œuvre d'une action prioritaire de la stratégie nationale sur les EEE (action 9.1), ce centre national de ressources devra couvrir l'ensemble des milieux concernés par les invasions biologiques. Dans cet objectif, une proposition a été faite pour élargir dans un premier temps les activités du GT IBMA aux milieux terrestres. A plus long terme, le centre national de ressources devra également intégrer la problématique des EEE dans les milieux marins (en lien avec d'autres centres de ressources comme celui sur les milieux marins et littoraux).

Depuis quelques années, le GT IBMA a progressivement intégré des membres œuvrant dans les milieux terrestres (Plante & Cité, entreprises gestionnaires de foncier, etc.) et une grande partie de ses membres était déjà largement concernée par ces milieux (ONCFS, CEN, PNR, etc.). Cet élargissement aux milieux terrestres impliquera l'intégration de nouveaux membres et le traitement de nouvelles problématiques associées aux milieux terrestres. Les membres pourront être sollicités pour proposer de nouvelles structures à intégrer au GT. Un changement d'identité (nom du GT, logo) devra

être envisagé. Certains des outils du GT seraient conservés au sein du centre national de ressources (retours d'expériences de gestion, base d'informations sur les espèces et leur gestion, base documentaire, etc.). Le GT étendrait ces outils aux espèces des milieux terrestres et maintiendrait ses outils d'animation propre, c'est-à-dire une liste de discussion et des réunions annuelles. Il conserverait une capacité à exprimer des besoins et à faire émerger de nouveaux sujets. Des adaptations pourront être faites pour certains outils (par exemple, la lettre d'information pourrait conserver des numéros spéciaux axés sur les milieux aquatiques). En fonction des besoins, des réunions thématiques pourraient être organisées, ainsi que des espaces d'échanges dédiés sur le site internet (par exemple, des réunions ou des forums internet sur la gestion des déchets de plantes issues d'interventions de gestion, sur les Hydrocharitacées, etc.).

Schéma de l'organisation pressentie du centre national de ressources



Une consultation des avis des membres sur leurs attentes vis-à-vis du centre de ressources, du rôle du GT IBMA au sein du dispositif et de l'élargissement aux milieux terrestres est effectuée.

Les participants à la réunion se sont déclarés favorables à l'élargissement du GT IBMA aux milieux terrestres. La création d'un centre national de ressources sur les EEE pour tous les milieux (terrestre, eau douce et marin) paraît actuellement indispensable et matérialiserait la « professionnalisation » du GT IBMA ainsi qu'une reconnaissance des actions menées depuis 2009. S'appuyer sur l'existant permettra de faciliter la construction du centre national de ressources, mais aussi son identification et sa reconnaissance par l'ensemble des acteurs.

Plusieurs membres insistent sur l'enjeu de conserver la dynamique du groupe actuel et la proximité développée entre les acteurs (« sa force, c'est l'animation du réseau »). Il est rappelé les objectifs et motivations historiques du GT, qui étaient d'apporter un appui aux gestionnaires, au plus près du terrain, en synthétisant les connaissances disponibles sur les EEE. Une vigilance devra être apportée pour conserver son identité et son efficacité. La facilité d'utilisation, le transfert, la diffusion optimale des informations et la réactivité du GT IBMA doivent être préservées. Les utilisateurs du GT IBMA ne souhaitent pas perdre « l'opérabilité » de l'existant. Pour conserver cette « dimension humaine », les rencontres physiques du GT élargi seront maintenues sous la forme de réunions (au siège de l'AFB et en délocalisé sur deux jours). Il faudra veiller à adapter les moyens à l'ampleur de la thématique, pour éviter le risque de perdre la qualité de l'animation et sauvegarder les passerelles entre acteurs de la gestion des EEE qui en résultent. Les membres indiquent qu'il sera peut-être nécessaire de créer des sous-groupes, des sous-thématiques, pour permettre d'aborder des sujets spécifiques et d'échanger en groupes plus restreints, tout en conservant la proximité et l'émulation du GT IBMA. Ces sous-groupes ne pourront voir le jour que si des besoins sont clairement exprimés et qu'une animation leur soit dédiée. L'évolution du GT IBMA, son élargissement aux milieux terrestres, se fera de manière progressive, comme ce qui a été fait depuis 2009.

Il est également noté qu'une transformation en centre national de ressources permettrait de mieux faire connaître le GT au niveau local. Il faudra définir avec les membres du GT jusqu'à quel échelon géographique le centre national de ressources pourra apporter un accompagnement technique.

L'importance de l'accompagnement et de la coordination à l'échelle locale a été soulignée et un appui du centre national de ressources aux groupes et acteurs territoriaux sera attendu. Comme le fait le GT IBMA depuis 2009, le centre national de ressources pourra accompagner les groupes territoriaux, en apportant expertise et conseil sur leurs projets.

Les membres ont également soulevé le besoin d'interconnexion et d'interopérabilité des centres de ressources, notamment pour répondre aux enjeux de coordination des politiques publiques. Des liens devront également être faits avec les sites internet des groupes de travail territoriaux. Le centre national de ressources servira de courroie de transmission entre le ministère et l'ensemble des acteurs concernés par les EEE. Dans ce cadre, l'expertise du GT IBMA pourra être mobilisée pour répondre à certains enjeux de la stratégie nationale ou du règlement européen, et il pourra faire remonter des besoins au ministère (par exemple, des besoins d'analyses de risques pour certaines espèces émergentes). Si le pilotage sera assuré par la DREC avec l'appui du Comité français de l'UICN, la gouvernance du centre de ressources dans son ensemble reste à définir dans le cadre de la préfiguration qui sera menée par l'AFB, avec l'appui du Comité français de l'UICN, durant l'année 2017.

Les membres ont souligné le besoin de communication sur le sujet des EEE et de leur gestion, et la nécessité d'y intégrer les sciences humaines et sociales. Le centre national de ressources aura un rôle important à jouer et s'appuiera sur la mission communication de l'AFB pour développer des outils de communication et de sensibilisation sur la thématique des EEE. Parmi ces outils, les membres ont souhaité disposer d'éléments de langage partagés pour pouvoir communiquer plus aisément sur le sujet auprès de tous les acteurs concernés (élus, particuliers, socio-professionnels, etc.).

Points de synthèse et points de vigilance

- Place du centre de ressources dans le panorama d'acteurs

Il conviendra de bien articuler le fonctionnement du centre national de ressources avec toutes les initiatives existantes et la stratégie nationale. Même si ce centre national de ressources correspond à la mise en œuvre concrète d'une action de la stratégie nationale et a vocation à devenir un organe de référence sur les EEE, il est rappelé que diverses autres actions de cette stratégie seront portées par d'autres acteurs (système de surveillance, listes d'espèces, etc.). Des articulations restent à trouver avec des instances comme le CNB et d'autres organismes produisant de l'expertise comme l'ONCFS, l'UMS Patrimoine, etc.

- Evolution du GT IBMA

L'évolution du GT IBMA vers un centre national de ressources est clairement une institutionnalisation du groupe et une reconnaissance de tout ce qui a été accompli depuis 2009. Les membres attirent cependant l'attention sur le besoin de conserver la dynamique du GT IBMA, sa souplesse, et il conviendra de proposer un fonctionnement qui lui permette de répondre aux missions du centre de ressources tout en préservant ce qui est apprécié par les membres du GT (facilité et rapidité d'échange, convivialité, etc.). Il faudra également veiller à collaborer avec tous les acteurs et les réseaux existants (CBN, groupes territoriaux, etc.) et à capitaliser sur les dynamiques locales.

- Elargissement du réseau d'acteurs

Le réseau de bénéficiaires du centre national de ressources va rapidement compter plusieurs milliers de bénéficiaires, intégrant toutes les structures et acteurs ayant besoin d'informations techniques sur les EEE. Il faudra d'une part répondre aux besoins de ces acteurs, tout en préservant les capacités de travail autonomes du GT IBMA. Le GT IBMA devra continuer à faire émerger des sujets et répondre à ses questionnements et réflexions propres.

Ces questionnements seront abordés lors de la mission de préfiguration du centre national de ressources, piloté par l'AFB (DREC), avec l'appui du Comité français de l'UICN, dans le courant de l'année 2017. Les membres du GT IBMA seront informés et consultés aux étapes clés.

• Point sur l'avancement des études et publications du GT IBMA

Par Emmanuelle Sarat (UICN France), présentation téléchargeable [ici](#)

1. Evaluation de la valorisation commerciale des EEE comme outil de régulation

Alors que des difficultés sont rencontrées pour le financement des opérations de gestion des EEE, certaines d'entre elles peuvent représenter une ressource commercialement exploitable (ressource alimentaire, artisanat, etc.). Cette valorisation, qui semble à première vue représenter une plus-value à la fois écologique et économique, nécessite une évaluation des risques de dispersion des espèces et de l'incidence de cette démarche de valorisation comme outil de gestion. La réalisation d'un panorama des cas d'étude documentés de valorisation d'EEE a été confiée à l'OIEAU qui a rendu son rapport en mars 2017 (19 cas d'étude répertoriés et 47 experts consultés). Une analyse de ces cas d'étude et de la bibliographie est actuellement en cours de rédaction par l'UICN France, sa publication est prévue fin 2017.

2. Evaluation de l'efficacité des interventions de gestion des EEE en milieux aquatiques

Les interventions de gestion portent sur des territoires et espèces variées, l'évaluation de leur efficacité est nécessaire et fréquemment demandée par les financeurs. Elle permet également de prendre du recul pour identifier les actions à poursuivre et celles nécessitant des réajustements. Cette évaluation nécessite de réunir des indicateurs de suivi (de réalisation : volumes arrachés, nombre de captures, etc. ; et de moyens : jours de chantier, nombre de personnes mobilisées, coûts) et des indicateurs de résultats et d'impacts, plus difficiles à obtenir à l'heure actuelle en raison du faible nombre de suivis, en particulier sur le long terme. Les gestionnaires sont demandeurs de méthodes d'évaluation faciles à mettre en œuvre, pragmatiques et accessibles à tous les opérateurs. Une démarche de suivi et des recommandations pourraient être réunies dans un guide pratique.

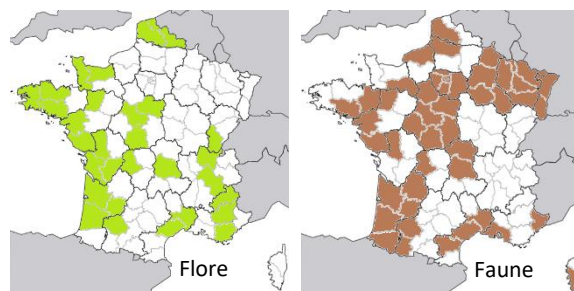
Un état des lieux des suivis réalisés est actuellement en cours, à partir de l'analyse des retours d'expériences de gestion rédigés par le GT IBMA et d'une enquête nationale auprès des gestionnaires. Un premier rapport est prévu fin 2017.

Des membres ont insisté sur l'intérêt d'un recensement des méthodes inefficaces, afin d'éviter de les reproduire. Il a toutefois été rappelé que des méthodes peu efficaces dans un site donné pouvaient donner de meilleurs résultats dans un autre, en fonction du contexte. Une liste exhaustive ne semble pas possible, cependant des préconisations claires ainsi qu'une liste actualisée des expériences positives et négatives seraient nécessaires. Le manque de moyens financiers à allouer aux suivis et la nécessité de faire appel à des chercheurs ou à des structures spécialisées pour les réaliser ont également été rappelés.

3. Retours d'expériences de gestion

Par Doriane Blottière (UICN France), présentation téléchargeable [ici](#)

Rédigés depuis 2013, 69 retours d'expériences de gestion (REX) sont aujourd'hui disponibles, sur 32 espèces différentes (18 espèces de flore et 14 espèces de faune). Plus d'une centaine de collaborateurs ont participé à leur rédaction, au niveau national et à l'étranger.



Départements métropolitains concernés par un retour d'expériences de gestion

En 2017, les REX s'ouvrent à l'outre-mer avec trois nouvelles fiches qui viennent de paraître : la gestion de l'Emyde de Chine à l'île de la Réunion, du Bambou commun dans le Parc national de la Guadeloupe et des Renouées à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Plusieurs rédactions de REX sont actuellement en finalisation (baccharis, crassule et jussies en Brière, jussies sur la Vilaine (Loire-Atlantique), Anodonte chinoise en Lorraine et Tortue de Floride dans le Loiret), et une quinzaine d'autres sont en cours.

Malgré un fort intérêt des gestionnaires, l'acquisition des données pour la rédaction des retours est parfois longue et fastidieuse, plusieurs relances peuvent être nécessaires et il reste parfois difficile d'accéder à certaines informations, concernant en particulier le coût des opérations, le temps passé, l'estimation du bénévolat ou les suivis post-intervention. La récupération de documents pour une première rédaction des fiches par la chargée de projet du GT a été privilégiée car moins chronophage pour les gestionnaires, cependant elle nécessite la disponibilité de documents déjà rédigés sur l'expérience de gestion, ce qui n'est pas toujours le cas.

Ces retours d'expériences présentent des bénéfices réciproques, à la fois pour le GT IBMA (identification des besoins et des difficultés des gestionnaires, amélioration de la visibilité des travaux du GT) et pour les gestionnaires (valorisation des actions au niveau national et international, prise de recul sur les opérations effectuées, amélioration de la collecte des données et facilitation des échanges entre gestionnaires).

La publication d'un second volume de recueil d'expériences de gestion est envisagée pour 2018 en coopération avec la mission valorisation de l'AFB.

• **Recherche sur les arbres invasifs, quelles pistes ?**

Par Annabel Porté (UMR Biogeco – Université de Bordeaux), présentation téléchargeable [ici](#)

Des demandes émanent des techniciens d'espaces naturels sur la gestion des arbres exotiques, tels que l'Erable negundo, le Chêne rouge, le Robinier faux-acacia et l'Ailante glanduleux. Cependant, la bibliographie disponible fait état de peu d'études.. On observe quelquefois des avis fortement opposés sur leur gestion, notamment en raison du fort capital de sympathie développé pour les arbres. Il est à noter que les introductions d'arbres sont pratiquement toujours réalisées de manière volontaire.

Différents cas d'introductions ont été présentés pour illustrer les processus évolutifs et la plasticité phénotypique des arbres.

Les risques liés aux invasions par des arbres exotiques commencent tout juste à être évalués et modélisés.

En termes de techniques de gestion, la lutte chimique, régulièrement utilisée à l'étranger, n'est pas autorisée dans tous les milieux en France. La lutte biologique peut donner de bons résultats, mais les organismes utilisés à l'heure actuelle sont encore trop souvent non sélectifs, et représentent donc un risque élevé pour le milieu. Les méthodes mécaniques sont donc à privilégier. L'écorçage peut présenter de bons résultats sur l'Erable negundo, mais n'est cependant pas adapté à toutes les espèces.

Un groupe de travail « multi-acteur » sur la question de la gestion du Robinier a été mis en place en Midi-Pyrénées afin de permettre aux différents acteurs d'échanger sur la question. Il regroupe le CRPF, la DRAAF, le CBN, l'Alliance forêt-bois et des experts forestiers.

• **Éléments de l'implication de l'ONCFS sur les EEE**

Par Jean-François Maillard (ONCFS), présentation téléchargeable [ici](#)

L'ONCFS s'implique dans la gestion des EEE selon diverses modalités :

- un volet police administrative et judiciaire (contrôle des espèces en captivité, contrôle CITES, formation des structures en charge des contrôles)
- des missions d'étude, de recherche et de développement (suivis, études spécifiques, conseil, expertise)
- la gestion d'espaces naturels
- un appui à la mise en œuvre de stratégies (nationale et régionales) et du règlement européen (surveillance et prévention)
- des actions de régulation des populations (Ibis sacré, Vison d'Amérique, etc.).

• Le plan national de lutte contre l'Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*)

Par Jean-Baptiste Mouronval (ONCFS), présentation téléchargeable [ici](#)

La présence de l'Erismature rousse représente une menace pour l'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), espèce en danger d'extinction, par l'hybridation possible entre les deux espèces. Une solution pour sauvegarder l'espèce indigène est d'arriver à éradiquer les populations d'Erismature rousse installées en milieux naturels et de laisser s'éteindre la population captive.



Pour y parvenir, l'Erismature rousse a fait l'objet d'un plan international d'action en 1996, renouvelé en 2015. Le programme de lutte en Grande-Bretagne a abouti à une quasi-éradication des populations : sur 6 000 individus recensés en 2001, seuls quelques individus subsistent encore aujourd'hui.

La France compte encore de 150 à 250 individus, en grande majorité présents sur le lac de Grand Lieu (Loire-Atlantique), soit environ 50 % de la population européenne. Les opérations de régulation sont réalisées par tir, visant en priorité les femelles. Concernant les oiseaux en captivité, 220 individus

sont recensés en France et leur détention est réglementée.

La population française est globalement stable, mais il est nécessaire d'intensifier les moyens humains et matériels de lutte pour pouvoir faire diminuer notablement les populations.

• Lutte contre le Vison d'Amérique au profit du Vison d'Europe

Par Julien Steinmetz (ONCFS), présentation téléchargeable [ici](#)

Le Vison d'Amérique occupe les mêmes habitats et présente les mêmes habitudes alimentaires que son cousin européen. Les deux espèces ont une coloration et une silhouette très semblables, mais le Vison d'Amérique est plus gros que le Vison d'Europe.

Les populations du Vison d'Europe ont connu une régression extrêmement importante dans toute l'Europe au cours des dernières décennies. En France, l'espèce, qui était répartie sur une grande partie du territoire au début du 20^e siècle, ne subsiste aujourd'hui qu'en Aquitaine, et les effectifs continuent d'y décroître.

De nombreux facteurs sont responsables de ce déclin : collisions routières, pertes d'habitat, empoisonnement secondaire, piégeage accidentel, etc. La compétition avec le Vison d'Amérique joue également un rôle dans la diminution des populations de Vison d'Europe.

L'objectif des actions de l'ONCFS est de bloquer l'expansion du Vison d'Amérique vers les derniers noyaux de population de Vison d'Europe, et de diminuer la densité de Vison d'Amérique dans les zones de cohabitation des deux espèces. Pour cela, des campagnes de piégeage sont organisées dans des zones ciblées dites « de lutte prioritaire ». La méthode des radeaux à empreintes, bien que coûteuse à l'achat, présente une réelle efficacité.

Il paraît indispensable de renforcer le contrôle des élevages de Vison d'Amérique pour éviter au maximum les évasions, et la législation nationale et européenne concernant cette espèce, qui n'est pour l'instant pas inscrite sur la liste des espèces préoccupantes pour l'UE.

• Points divers

Pour terminer la réunion, quelques sujets ont été rapidement passés en revue :

- un projet d'étude sur 3 ans de la faisabilité d'une pêche de régulation des écrevisses de Louisiane, porté par le Groupement des pêcheurs professionnels d'espèces invasives et abondantes (GPPEIEA). Des membres du GT IBMA participent au comité scientifique du projet localisé en Charente-Maritime et Gironde,
- l'expérimentation en cours d'une « substance active » herbicide sur les macrophytes (dont des invasifs) et des cyanobactéries par la société BioCapTech. Une demande de contact de la société avec le groupe de travail est en cours d'examen. Les échanges préalables actuels

- portent sur les résultats obtenus lors d'expérimentations, l'efficacité du traitement en milieu naturel et son innocuité sur les communautés non ciblées par l'intervention,
- une mise en garde contre le développement du commerce de « méthodes miracles » sans aucune expertise scientifique solide, ni preuve d'efficacité contre les EEE.

Version du 21 juin 2017

Rédaction : Doriane Blottière et Emmanuelle Sarat.

Relectures : Alain Dutartre, Nicolas Poulet, Yohann Soubeyran.

Liste des participants

| Nom Prénom | Structure |
|----------------------------|---|
| ALBERT Arnaud | AFB-FCBN |
| ANRAS Loïc | Forum des Marais Atlantiques |
| BEISEL Jean-Nicolas | ENGEES |
| BLOTTIERE Doriane | UICN France |
| BRUSSON Romain | CNR |
| COLLAS Marc | AFB Nord-Est |
| CRUZ Odile | AFB - DREC |
| DALOZ Aurélien | AFB - DREC |
| DECOSTER Grégory | VNF |
| DELAQUAIZE François | MEEM |
| DERONZIER Gaëlle | AFB - DAPP |
| DERVIN Manon | AFB - DAPP |
| DOMINGUES Coraline | CEN Basse-Normandie |
| DUTARTRE Alain | Expert indépendant |
| DUTRIEUX Mariane | AFB - DAPP |
| EGGERT Christophe | Société Herpétologique de France |
| EHRET Pierre | MAAF |
| FRIED Guillaume | ANSES |
| GUEDON Gérald | FREDON Pays de la Loire |
| GUERIN Maxime | Plante & Cité |
| KIRCHNER Florian | UICN France |
| LAMAND Florent | AFB Nord-Est |
| LEHEURTEUX Emmanuel | CEN Pays de la Loire |
| LEFEBVRE Stéphane | AFB Occitanie |
| MAILLARD Jean-François | ONCFS |
| MIAUD Claude | CEFE-CNRS |
| MOUGEY Thierry | Fédération des parcs naturels régionaux de France |
| MOURONVAL Jean-Baptiste | ONCFS |
| PENIL Caroline | AFB – DAPP |
| PISANU Benoit | AFB – UMS Patrinat |
| PORTE Annabel | Université de Bordeaux |
| POULET Nicolas | AFB - DREC |
| RABIN Nicolas | CNR |
| REYGROBELLET Jean-Philippe | SMAGE des Gardons |
| SARAT Emmanuelle | UICN France |
| SOUBEYRAN Yohann | UICN France |
| STEINMETZ Julien | ONCFS |
| TELETCHÉA Fabrice | Université de Lorraine |
| VARRAY Sylvie | FCEN |

Excusés

BRETON Bernard (FNPF)
CHEPTOU Mikaël (Suez France)
DAMIEN Jean-Patrice (PNR Brière)
GUILLOUET Jérôme (FNPF)
HAPPE David (DREAL AURA)
HAURY Jacques (AgroCampusOuest)
HUREL Paul (ONCFS)
LAUSECKER Olivier (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)
MARTINANT Sylvie (CEN Auvergne)
MENEZ Florence (EHESS)
MULLER Serge (MNHN)
NOGARO Géraldine (EDF R&D)
PINEAU Christophe (CEREMA Ouest)
PIPET Nicolas (IIBSN)
RICHARD Nina (Université de Tours)
SEON-MASSIN Nirmala (ONCFS)